



# **DEMANDE DE PRIX N° DE REF: GIN23003-10009**

1. PROJET	
NOM DU PROJET :	САМРАМІ
CODE DU PROJET :	GIN23003-10009

2. OBJET DE LA DEMANDE	
INTITULE DU MARCHE :	Recrutement d'un cabinet d'expertise pour la mise à jour d'un mapping d'opportunités socio-économiques existantes en Guinée et d'un renforcement de capacités au niveau de la DGGE.
REFERENCE ENABEL :	GIN23003-10009
DATE DE LA DEMANDE :	26/01/2024

3. Instructions			
SEANCE D'INFORMATION :		Néant.	
	DATE :	09/02/2024 à 16h00 au plus tard.	
RECEPTION DES OFFRES :	LIEU:	MODE D'INTRODUCTION DES OFFRES  L'offre datée et signée doit obligatoirement être introduite via le lien ci-dessous avant 16h00: https://www.offresenligne.com/  En cas de problème dans l'introduction de votre offre, prière de contacter l'une de adresses ci-dessous : contact @offresenligne.com ou fode.diallo @enabel.be  Toutes les offres introduites par d'autres moyens ne seront pas acceptées et les délais de soumission des offres sont de rigueur. (voir annexe 9 pour plus de détails)	
DELAI DE VALIDITE D OFFRES :	DES	30 jours à compter de la date limite de réception des offres.	

<u>Délai d'exécution</u>: voir annexe 4, <u>termes de référence / étendue du marché.</u>

L'exécution commence à compter du jour qui suit celui où le prestataire de services a reçu la notification de la conclusion du marché et est de 60 jours calendrier. Les jours de fermeture de l'entreprise du prestataire de services pour les vacances annuelles ne sont pas inclus dans le calcul.

4. DOCUMENTS DU MARCHE		
N°	DENOMINATION	N° ANNEXE
1.	Formulaire de soumission (à joindre à l'offre)	Annexe 1
2.	Offre de prix (à joindre à l'offre)	Annexe 2
3.	Conditions du marché	Annexe 3
4.	Termes de référence	Annexe 4
5.	Proposition technique (à joindre à l'offre)	Annexe 5
6.	Références similaires	Annexe 6
7.	Déclaration critères d'exclusion obligatoire (à joindre à l'offre)	Annexe 7
8.	RCCM (à joindre à l'offre)	Annexe 8
9.	Modalité de paiement	Annexe 9
10	Mode d'introduction d'offres	Annexe 10

# **ANNEXE 1. FORMULAIRE DE SOUMISSION**

INTITULE DU MARCHE :	Recrutement d'un cabinet d'expertise pour la mise à jour d'un mapping d'opportunités socio-économiques existantes en Guinée et d'un renforcement de capacités au niveau de la DGGE
REFERENCE ENABEL:	GIN23003-10009

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE		
DENOMINATION:		
ADRESSE:		
NUMERO D'ENTREPRISE :		
REPRESENTEE PAR (NOM ET PRENOM):		
FONCTION:		
TEL:		
E-MAIL:		
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS :		
INSTITUTION FINANCIERE :		

Nous avons examiné et acceptons dans sa totalité le contenu de la présente demande. Nous nous engageons à exécuter sans réserve ni restriction ses dispositions conformément aux spécifications techniques / termes de référence, aux conditions du marché, à l'offre de prix et tout autre document du marché. Nous déclarons que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion reprises ci-dessous. Est exclue la société / personne :

- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
- qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale :
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi;
- qui s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements.

Nous fournirons à la demande d'Enabel les documents probants concernant notre situation.

DATE:	
SIGNATURE AUTORISEE :	

### ANNEXE 2. OFFRE DE PRIX / DECOMPOSITION DU PRIX

Les différents soumissionnaires devront prendre en compte, dans leur offre de prix, tous les éléments (honoraire, transport, connexion, communication) nécessaires à la bonne exécution du présent marché. Les frais liés à l'organisations de la séance d'information à l'endroit de la DGGE et des BAOS sur le monitoring et évaluation d'actions ainsi que le mapping et la cartographie (organisation et prise en charge des participants pour l'atelier) sont à la charge d'Enabel et ne sont donc pas à inclure à l'offre financière

L'offre financière devra être libellée en GNF.

Descriptions	H/J	Prix UnitaireHTVA (GNF)	PT* HTVA(GNF)
Expert 1	15		
Expert 2	15		
PRIX TOTAL HTVA (GNF			GNF
	Expert 1 Expert 2	Expert 1 15 Expert 2 15	Expert 1 15 Expert 2 15

Total général en lettres (GNF)

Remarque importante: La législation fiscale guinéenne est d'application. Il sera retenu à la source 15% sur les revenus non-salariaux (Art 198 du code général des impôts) si le prestataire ne possède pas de NIF en Guinée (=contractant sans domicile fiscal en Guinée).

Le montant prélevé le cas échéant sera reversé au fisc guinéen par Enabel. Prière donc de tenir compte de cette retenue lors de l'établissement de l'offre financière.

Cependant si le soumissionnaire a son siège fiscal dans un pays qui a conclus un accord de non double imposition avec la Guinée (actuellement la France, le Maroc et la Tunisie), cette retenue ne sera pas appliquée.

Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tous les frais possibles grevant les services, à l'exception de la TVA. Sont notamment inclus dans ses prix :

- Les honoraires et les per diem.
- ·Les frais administratifs et de secrétariat.
- •Le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur.
- •Tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché.
- •La rémunération à titre de droit d'auteur.
- •L'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché Les frais d'ateliers, d'échanges et de restitution seront couverts par Enabel.
- \* Conformément à l'article 6 « Prix cf. Art. 18, 19 AR 2011 » des conditions du marché **Livraison :**

DELAI DE MISE EN ŒUVRE :	La durée totale de la mission d'expertise est de 30 H/J pour l'ensemble des livrables sur une période n'excédant pas 60 jours calendaires à compter de la signature du contrat. Et, l'ensemble de la mission est réalisé à Conakry
LIEU DE MISE EN ŒUVRE :	Conakry.
DATE:	
SIGNATURE AUTORISEE :	

#### **ANNEXE 3: CONDITIONS DU MARCHE**

#### 1. Définitions

Pouvoir adjudicateur : Enabel, Agence de développement belge, au nom et pour le compte de laquelle agit valablement Mr Geert KINDT, Expert en Contractualisation et Administration, ou son représentant mandaté.

Adjudicataire : La société à qui le marché est attribué.

#### 2. Loi et langue applicables au marché

Le marché est lancé en procédure faible montant en application de l'art.124 de la Loi du 18/0/4/2017 relative aux marchés publics.

Les présentes conditions spécifiques s'appliquent aux commandes de services passées au nom et pour compte d'Enabel (Pouvoir Adjudicateur). Ces commandes sont soumises aux dispositions légales suivantes :

- La Loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.
- L'Arrêté Royal du 18/04/2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteursclassiques;
- L'Arrêté Royal du 14/01/2013 établissant les Règles Générales d'Exécution (RGE) desmarchés publics et des concessions de travaux publics.

La langue utilisée est le français.

#### 3. Ordre hiérarchique des documents contractuels

Les documents suivants seront considérés, lus et interprétés comme faisant partie intégrante du présent marché dans l'ordre hiérarchique suivant :

- (a) Formulaire de soumission,
- (b) L'offre de prix / décomposition du prix global et forfaitaire
- (c) Conditions du marché,
- (d) Termes de référence,
- (e) Grille d'évaluation technique
- (f) Déclaration critères d'exclusion obligatoire

#### 4. Fonctionnaire dirigeant – cf. Art. 11 RGE

	Fonctionnaire dirigeant (sera précisé ultérieurement)	
Nom :	Ultérieurement	
Fonction:		
Email :		
Adresse :		

Les communications leur sont adressées par écrit et/ou par email. L'Adjudicataire s'assurera toujours de la bonne réception de toute communication écrite.

Le fonctionnaire dirigeant du marché est responsable de la bonne exécution et de la coordination des activités liées au présent marché.

Le fonctionnaire dirigeant a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du marché, y compris l'établissement de procès-verbaux et d'états des lieux, l'approbation des livrables, des états d'avancements et des décomptes, la délivrance d'ordres modificatifs.

Cependant, la signature d'avenants, ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché est de la compétence du pouvoir Adjudicateur (Annexe 3 paragraphe 1).

#### 5. Acceptation de la commande – cf. Art. 54 RGE

Toute remarque ou contestation de l'Adjudicataire sur une commande doit être formulée par écrit dans un délai de 8 jours de calendrier à dater de la réception de celle-ci. A défaut, la commande est considérée comme acceptée.

En cas de remarque ou de contestation formulée dans la forme et le délai précités, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'annuler la commande par simple notification écrite. L'annulation ne donne lieu à aucune indemnisation.

L'acceptation de la commande implique l'acceptation de l'ensemble des conditions s'y rapportant, en ce compris les présentes conditions spécifiques. Les conditions de vente de l'Adjudicataire ne sont PAS applicables à la commande même si l'acceptation a lieu en référence à ces dernières.

Le fait, pour le Pouvoir Adjudicateur, de ne pas faire respecter l'une des présentes conditions spécifiques à l'occasion de l'exécution de la commande ne signifie pas qu'il y renonce.

#### 6. Prix – cf. Art. 18, 19 AR 2011

Les prix, tant unitaires que globaux, sont exprimés en GNF. A l'exception de la TVA, ces prix comprennent tous les frais, impôts, charges, contributions quelconques, et notamment :

- Les honoraires, les per diem, de communication, les frais administratifs et de secrétariat, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents liés à l'exécution des services, les coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché.
- Les frais liés aux éventuels droits de propriété intellectuelle.

Sans préjudice de l'article art. 54 du RGE et sauf dispositions contraires convenues par écrit de commun accord, les prix fixés ne peuvent en aucun cas subir de majoration, ni par suite du coût ultérieur des matières, ni par l'application d'une clause de référence à l'index, ni pour toute autre cause, quelle qu'elle soit.

#### 7. Modalités d'exécution – cf. Art. 45, 46, 47 RGE

Les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives à l'adresse de d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement de la date de livraison spécifiée du service, tenant compte de l'article 154 du RGE et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,1% du montant total de la commande par jour de retard. Cette amende est limitée à un maximum de 7,5% de la valeur du service en retard. Une pénalité spéciale de 450 €, est également appliquée pour les mêmes raisons dès que le retard d'exécution dépasse 14 jours calendrier. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve en outre la possibilité de résilier la commande et de s'adresser à un autre Adjudicataire. Le surcoût éventuel est à charge de l'Adjudicataire défaillant.

Tous frais quelconques exposés par le Pouvoir Adjudicateur imputables à l'Adjudicataire défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

8. Refus et Acceptation en cas services, réception provisoire – cf. Art. 118, 120 RGE L'Adjudicataire fournit exclusivement des services qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux règlementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que l'Adjudicataire connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation (réception provisoire) n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des services livrés.

L'acceptation se fait dans les locaux du Pouvoir Adjudicateur, comme une réception

provisoire complète. L'acceptation implique le transfert de la propriété.

En cas de refus entier ou partiel, l'Adjudicataire est tenu de corriger, à ses frais et risques, les services refusés.

#### 9. Facturation et paiement - cf. Art. 127 RGE

Les paiements sont effectués par chèque / par virement en GNF.

Le paiement au contractant des montants dus est effectué par le pouvoir adjudicateur

La facture contient le détail complet des services qui justifient le paiement. La facture est signée et datée, et porte la mention « certifié sincère et véritable et arrêté à la somme totale de GNF ....... (montant en toutes lettres) ».

Ainsi que la référence « GIN23003-10009 » et l'intitulé du marché « Recrutement d'un cabinet d'expertise pour la mise à jour d'un mapping d'opportunités socioéconomique existantes en Guinée et d'un renforcement de capacités au niveau de la DGGE Projet CAMPAMI »

La facture qui ne porte pas cette référence ne pourra pas être payée.

Les paiements seront effectués après réception et validation des livrables.

L'adresse de facturation est :

#### M. Ernest DIARRA

RAFI du programme BILATERAL Immeuble Koubia, Camayenne, Commune de Dixinn, 3<sup>ème</sup> étage, Appt 302 Agence Belge de Développement

#### 10. Responsabilités

L'Adjudicataire supporte tous les risques liés à l'exécution du marché.

L'Adjudicataire est responsable à l'égard du Pouvoir Adjudicateur de tout dommage de quelque nature subi par le Pouvoir Adjudicateur en raison du non-respect de ses obligations par l'Adjudicataire. A cet égard, l'Adjudicataire garantit également le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers.

#### 11. Droits de propriété intellectuelle – cf. Art. 19 RGE

L'Adjudicataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux services fournis.

L'Adjudicataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que l'Adjudicataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

L'Adjudicataire s'engage, soit à obtenir le droit d'utiliser plus avant les produits concernés en faveur du Pouvoir Adjudicateur, soit à modifier ces produits ou à les remplacer à ses propres frais, afin de mettre fin à la violation sans pour autant changer les spécifications fondamentales des produits.

En dérogation à l'Article 19 § 1 du RGE, le prix d'acquisition des éventuels droits de brevet et les éventuels autres droits de propriété intellectuelle, tout comme les redevances dues pour les licences d'exploitation du brevet ainsi que pour le maintien du brevet ou tout autre redevance sont supportées par l'Adjudicataire, indépendamment du fait que leur existence soit signalée ou non dans les documents contractuels.

Le prestataire cède, sans contrepartie financière, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

#### 12. Obligation de confidentialité

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont l'Adjudicataire prend connaissance dans le cadre de cette commande reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

L'Adjudicataire s'engage :

- à garder confidentielles les informations reçues et à ne pas les transmettre à un tiers sans accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur;
- à utiliser les informations reçues uniquement dans le cadre de la commande ;
- à communiquer les informations reçues uniquement au personnel qui doit en disposer dans le cadre de la commande;
- à renvoyer les informations reçues et toutes leurs éventuelles copies sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur.

Cette obligation de confidentialité court pendant toute la durée de la commande et, sauf convention contraire, se poursuit pendant une période de deux ans à compter de l'échéance de celle-ci.

#### 13. Sécurité des données et des systèmes d'information

En cas de fourniture de moyens concernant les systèmes d'information du Pouvoir Adjudicateur, d'intervention sur ceux-ci ou de leur simple utilisation, l'Adjudicataire s'assure :

- De la mise en place des dispositions (techniques et organisationnelles) en matière de sécurité, nécessaires pour maîtriser les risques concernant les systèmes, applications, informations et délégations qui leurs sont confiés;
- De respecter les règles de gouvernance IT en vigueur et la politique d'accès en particulier;
- De respecter l'interdiction d'importer des données sans information et autorisation préalable du Pouvoir Adjudicateur ;
- De respecter l'interdiction d'exporter des données du Pouvoir Adjudicateur vers le monde extérieur.

#### 14. Défaut d'exécution et sanctions – cf. Art. 44 RGE

L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché : 1° lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché ; 2° à tout moment, lorsque les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées ; 3° lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.

Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire. L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Son silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés. Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49, 85 à 88, 123, 124, 154 et 155.

#### 15. Critère de sélection

Seules les offres ayant totalisé un score d'au moins 60% à l'évaluation technique seront retenues pour la suite de la procédure (voir grille évaluation paragraphe 6)

#### 16. Critère de d'attribution

La demande de prix sera attribuée au soumissionnaire ayant introduit l'offre régulière, suivant la cotation ci-après :

#### **Critère 1 : le prix (30 %)**

La cotation sera déterminée selon la formule suivante :

CF = 30 - ((PS - PPB) / PPB) \*30%

CF: cotation financière, PS: Prix du soumissionnaire, PPB: Prix le Plus Bas sélectionné.

#### Critère 2 : la qualité technique (70 %)

#### **Cotation finale:**

Les cotations pour les critères d'attribution seront additionnées. La demande de prix sera attribuée au soumissionnaire qui obtient la cotation finale la plus élevée.

#### Cotation finale : Critère 1 + Critère 2

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui obtient la cotation finale la plus élevée.

#### 17. Litiges

Le droit belge est seul applicable.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions spécifiques relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

#### ANNEXE 4: TERMES DE REFERENCE /DOCUMENTS DU MARCHE

Recrutement d'un cabinet d'expertise pour la mise à jour d'un mapping d'opportunités socio-économiques existantes en Guinée et d'un renforcement de capacités au niveau de la **DGGE Projet CAMPAMI** 

### 1 Contexte

Depuis le 5 septembre 2021, la Guinée se situe dans une période de transition et s'est dotée d'une feuille de route pour organiser le retour à l'ordre constitutionnel. Le Programme de Référence Intérimaire de la Transition (PRI) constitue la déclinaison opérationnelle de celle-ci et couvre une période de 36 mois. Le document se décline en 5 axes, dont le troisième vise le cadre légal et la gouvernance notamment au niveau local et le 4ème vise un renforcement de l'action sociale, l'emploi et l'employabilité. En parallèle, dans le cadre de sa politique migratoire, nouvellement approuvée, la Guinée accorde une importance particulière aux campagnes de sensibilisation visant à informer la population des enjeux liés à la migration, ainsi que sur les droits et devoirs des migrants et des communautés d'accueil.

Dans le domaine économique, la Guinée avec plus de 13,49 millions d'habitants1, a développé une économie fortement axée sur les secteurs minier et agricole. En plus de ces secteurs, les ressources naturelles ainsi que les services constituent des atouts économiques pour la Guinée2. Cependant, le chômage des jeunes reste un défi majeur pour la Guinée, se concentrant essentiellement dans les zones rurales, sachant que 64% de la population quinéenne est âgée de moins de 25 ans (RGPH III, 2014), augmentant par conséguent, l'afflux de jeunes en recherche d'emploi vers le marché du travail3. Selon la Banque Mondiale, environ 8,2% de jeunes inscrits à l'agence guinéenne pour la Promotion de l'emploi (AGUIPE) (âgés de 15 à 24 ans) sont au chômage4. Outre ces jeunes enregistrés au niveau de l'AGUIPE, les jeunes de cette tranche d'âge économiquement inactifs ou au chômage seraient estimés à 60%5. Par ailleurs, le marché de l'emploi national est dominé par le secteur primaire agricole à hauteur de 60%, mais également par les activités informelles (90%), tous deux touchés par la précarité, des faibles revenus et des conditions de travail difficiles6.,

Ces conditions socio-économiques difficiles, combinées à l'instabilité politique, marquent la Guinée par de multiples dynamiques de mobilité humaine. En effet, considérant le contexte sociopolitique relativement fragile, les Guinéens se déplacent vers les pays voisins (74% d'entre eux), ainsi que vers l'Europe (16%)7, faisant ainsi de la Guinée un pays de départ. En revanche, la Guinée compte officiellement 165 000 étrangers sur son territoire provenant principalement des pays voisins tels que la Côte d'Ivoire, la Sierra Leone et le Sénégal8. Certains d'entre eux sont arrivés en tant que réfugiés et ont été "assimilés". La Guinée est aussi un pays de retour pour les personnes migrantes (jeunes pour la plupart) qui ont tenté d'atteindre l'Europe par des voies irrégulières.

Cependant, le manque d'informations sur les risques associés à la migration, exposent ces personnes en mobilité à des conditions précaires, à l'exploitation et même à la perte de vies humaines. La sensibilisation est donc essentielle pour informer les citoyens sur les risques et les réalités de la migration dangereuse, mais elle peut être porteuse d'espoir en informant également sur les opportunités locales de réussites à travers notamment des caravanes théâtrales et des success-stories.

C'est par ailleurs ce qui a été fait dans le cadre du programme d'appui à l'intégration socio-

<sup>1</sup> Chômage total des jeunes (% de la population active totale âgée de 15 à 24 ans) (estimation modélisée du BIT) - Guinée

Banque mondiale, "Guinea Overview", 13 octobre 2022. https://www.worldbank.org/en/country/guinea/overview

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, « Programme de Référence Intérimaire de la Transition, 2022-2025», 2022, https://mpci.gov.gn/file/2023/01/Programme-de-Reference-Interimaire-VF.pdf

Chômage total des jeunes (% de la population active totale âgée de 15 à 24 ans) (estimation modélisée du BIT) - Guinée

Ministère de l'Emploi de l'Enseignement Technique et de la formation professionnelle, « Problématique de la formation professionnelle et de l'emploi », 2021, https://www.sesric.org/imgs/news/image/703-presentation-1-guinea.pdf

<sup>6</sup> OIM, "Migration en Guinée", 2020 7École supérieure de gouvernance d 8 OIM, "Migration en Guinée", 2020 ice de Maastricht (MMGSoG), 2017. Profil migratoire de la Guinée. Étude sur les routes migratoires en Afrique de l'Ouest et du Centre.

économique des jeunes en République de Guinée (INTEGRA) mis en œuvre conjointement par la GIZ, le CCI et Enabel en co-délégation avec le PNUD et l'UNCDF, et financé par le Fond Fiduciaire d'Urgence de l'Union Européenne (FFUE). Le programme INTEGRA repose sur l'hypothèse que le soutien à l'augmentation des opportunités d'emploi et la (ré)intégration socioprofessionnelle des jeunes pourraient influencer la décision des personnes aspirant à la migration dangereuse et celles des personnes migrantes de retour. Tout au long du programme, la prévention par la communication s'est faite, notamment à travers des campagnes de sensibilisation à l'endroit des communautés, des sessions d'échange avec les jeunes bénéficiaires du programme, mais également à travers le déploiement d'une caravane de sensibilisation le long de l'axe Conakry-Labé. Ces communications portaient essentiellement sur les dangers de la migration irrégulière et la présentation des alternatives/opportunités locales de réussite en Guinée. La campagne s'est concentrée sur cet axe, car c'est un itinéraire fréquemment emprunté par de nombreuses personnes migrantes en Guinée. Ces régions sont des zones de départ et de transit, par conséquent, en concentrant les efforts de sensibilisation le long de cet axe, les populations les plus susceptibles d'être exposées aux risques de la migration dangereuse seront atteintes.

Ce projet rejoint un des objectifs de la lettre de mission en rapport avec les attributions de la Direction Générale des Guinéens de l'Etranger (DGGE), à savoir l'organisation de campagne de sensibilisation sur les risques de la migration dangereuse, ainsi qu'une des missions de l'Office des étrangers en Belgique qui est d'organiser des actions de sensibilisation dans les pays d'origine afin de prévenir la migration dangereuse.

L'un des domaines de résultats de cette action vise à appuyer la mise en œuvre de la politique migratoire en Guinée, en soutenant la Direction Générale des Guinéens de l'Etranger DGGE dans l'atteinte de ses attributions, notamment en termes de suivi de campagnes de sensibilisation sur les risques de la migration dangereuse et sur la gestion des information existantes sur les opportunités d'insertion socio-économique en Guinée et de mobilité régulière vers l'Europe et les pays de la sous-région existantes.

Parmi les activités à l'atteinte de ce résultat, s'inscrivent (1) l'appui à la mise à jour d'un système de suivi pour évaluer la mise en œuvre et l'impact des actions de sensibilisation en collaboration avec les bureaux d'accueil, d'orientation et de suivi (BAOS) des régions ciblées et (2) Synthétiser le mapping d'opportunités d'insertion socio-économique en Guinée élaboré par le cabinet Altaï Consulting et mise à jour la cartographie développée dans le cadre du projet DEPOMI sur les opportunités existantes de mobilité régulière vers l'Europe et des pays de la sous-région. Ces informations actualisées seront divulguées lors d'une campagne de sensibilisation déclinée en plusieurs caravanes organisée et réalisée sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou-Labé.

C'est dans ce contexte que Enabel, à travers le projet CAMPAMI PAIED, propose la mise en œuvre de cette action, financée par l'Office des Etrangers, en régie et combinée avec un marché public pour la mise à jour des mapping et un renforcement de capacités de la DGGE comprenant notamment, un appui à la mise à jour de son système de suivi pour évaluer la mise en œuvre et l'impact des actions de sensibilisation en collaboration avec les bureaux d'accueil, d'orientation et de suivi (BAOS) des régions ciblées.

# 2 Objectifs

L'objectif de cette action vise à appuyer la DGGE dans le suivi des campagnes de sensibilisation sur les risques de la migration dangereuse et sur la gestion des informations existantes sur les opportunités d'insertion socio-économique en Guinée et de mobilité régulière vers l'Europe et la sous-région existantes.

De façon spécifique, il s'agit de :

• Mettre à jour et adapter la cartographie développée dans le cadre du projet DEPOMI-

Enabel sur les opportunités de mobilité régulière existantes vers l'Europe et la sousrégion ;

- Synthétiser le mapping d'opportunités d'insertion socio-économique en Guinée élaboré par le cabinet Altaï Consulting;
- Appuyer la mise à jour d'un système de suivi pour évaluer la mise en œuvre et l'impact des actions de sensibilisation en collaboration avec les bureaux d'accueil, d'orientation et de suivi (BAOS) des régions ciblées;
- Prévoir des séances d'information à l'endroit de la DGGE et des BAOS sur le monitoring et l'évaluation d'actions, ainsi que sur le mapping des offres d'insertion socio-économique financé par l'UE (et réalisé par le cabinet Atlaï Consulting - si disponible); et sur le mapping des opportunités de mobilité régulière vers 5 pays de l'UE, élaboré par Enabel dans le cadre du projet DEPOMI (Maroc).

# 3 RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus de cette intervention sont suivants :

- La DGGE, à travers les bureaux d'accueil, d'orientation et de suivi (BAOS) a été appuyée dans la mise à jour d'un système de suivi pour évaluer la mise en œuvre et l'impact des actions de sensibilisation en collaboration avec les bureaux d'accueil, d'orientation et de suivi (BAOS) des régions ciblées est mis à jour. A défaut d'un système de suivi à la DGGE, un diagnoctic
- La cartographie développée dans le cadre du projet DEPOMI sur les opportunités de mobilité régulière existantes vers l'Europe et la sous-région est mis à jour ;
- Le mapping d'opportunités d'insertion socio-économique existantes en Guinée est synthétisé;
- Les résultats sur le monitoring et l'évaluation d'actions, ainsi que sur le mapping des offres d'insertion socio-économique financé par l'UE (et réalisé par le cabinet Atlaï Consulting - si disponible); et sur le mapping des opportunités de mobilité régulière vers 5 pays de l'UE, élaboré par Enabel dans le cadre du projet DEPOMI (Maroc) sont présentés aux acteurs à travers des séances d'information, à l'endroit de la DGGE et des BAOS.

#### 4 LES LIVRABLES

Les principaux livrables attendus du Cabinet sont suivants :

- L1 : une note de cadrage qui décrit la méthodologie actualisée assortie d'un chronogramme détaillé des activités à réaliser ;
- L2: Cartographie développée dans le cadre du projet DEPOMI sur les opportunités existantes de mobilité régulière vers l'Europe et la sous-région adaptée et mise à jour;
- L3 : Une synthèse du mapping d'opportunités d'insertion socio-économique en Guinée élaboré par le cabinet Atlaï Consulting ;
- L4: Rapport sur l'appui donné à la mise à jour d'un système de suivi pour évaluer la mise en œuvre et l'impact des actions de sensibilisation en collaboration avec les BAOS ainsi que sur les séances d'information données à l'endroit de la DGGE et des BAOS;

# 5 DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITES/TACHES

Les principales tâches ou activités attendues du cabinet dans le cadre de cette mission sont les suivantes :

- Signature du contrat et réunion de cadrage
- Appuyer la mise à jour d'un système de suivi pour évaluer la mise en œuvre et l'impact des actions de sensibilisations avec la collaboration des BAOS. A défaut d'un système de Suivi-Evaluation, un diagnostic et une analyse de ce qui est mis en place par la DGGE pour le suivi ainsi que les possibilités de mettre en place un système de Suivi-Evaluation seront attendus;
- Synthèse et adaptation du mapping des opportunités d'insertion socio-économique en Guinée élaboré par le cabinet Atlaï Consulting;
- Adaptation et mise à jour de la cartographie d'opportunités existantes de mobilité régulière vers l'Europe et les pays de la sous-région élaboré par le projet DEPOMI);
- L'organisation de la séance d'information à l'endroit de la DGGE et des BAOS sur le monitoring et évaluation d'actions ainsi que le mapping et la cartographie.

Les documents d'intérêt ci-après seront mis à la disposition du consultant pour conduite des activités inscrites à cette mission :

- Documentation existante sur un système de suivi de la DGGE/ BAOS pour évaluer la mise en œuvre et l'impact des actions de sensibilisations;
- Le mapping des opportunités d'insertion socio-économique en Guinée élaboré par le cabinet Atlaï Consulting;
- La cartographie développée dans le cadre du projet DEPOMI sur les opportunités de mobilité légale vers l'Europe.

#### 6 MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Un cabinet sera mobilisé pour la réalisation du présent marché. Il est responsable des livrables et de l'organisation des différentes activités en collaboration avec la DGGE. Le cabinet à mobiliser aura pour mission principale de :

- Proposer une approche méthodologique adaptée pour la mise à jour d'un système de suivi de la DGGE et l'actualisation du mapping des opportunités d'insertion socio-économique en Guinée ;
- Coordonner la mise en œuvre des activités du mandat ;
- Garantir la qualité aux différents livrables attendus de la mission.

# 7 DUREE ET ZONE D'INTERVENTION

La durée totale de la mission d'expertise est de 30 H/J (15 H/J par consultant) pour l'ensemble des livrables sur une période n'excédant pas 60 jours calendaires à compter de la signature du contrat. Et, l'ensemble de la mission est réalisé à Conakry

# 8. PROFIL DE L'EXPERTISE A MOBILISER

Le cabinet proposera une équipe de 2 experts.e.s de profils complémentaires et qui disposent de connaissances spécifiques en suivi-évaluation et en matière d'insertion socio-économique en Guinée. Les membres de l'équipe proposée par le cabinet doivent avoir les profils suivants :

#### Expert 1 Spécialiste système de suivi-évaluation

- Avoir au moins un BAC+4 en Administration, Management des organisations ou équivalent
   ;
- Avoir au moins 7 ans d'expérience professionnelle dans les domaines du management de projet, les études de faisabilités, la mobilité humaine, le suivi évaluation des projets de développement;
- Avoir au moins 2 expériences pertinentes dans la mise en place d'outils de suivi-évaluation des politiques, programmes ou projets publics de développement ;
- Bonne connaissance de l'environnement guinéens de suivi des politiques, programmes et projets publics de développement (avoir travailler au moins pour deux départements sectoriels) est un atout;
- Bonne capacités rédactionnelle, pratique du travail en équipe ;
- Il est responsable de l'ensemble des livrables et la mise à jour du système de suivi pour évaluer la mise en œuvre et l'impact des actions de sensibilisations.

#### **Expert 2 Economie/Sociologue**

- Avoir au moins un BAC+4 en relations internationales, sciences politiques, économie/Administration des affaires ou équivalent;
- Avoir au moins 7 ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la migration et/ou insertion professionnelle et entrepreneuriat;
- Avoir au moins 2 expériences dans la conduite des études d'opportunités socioéconomique, en collecte, analyse et traitement des données;
- Bonne connaissance de la politique migratoire de Guinée et des enjeux ;
- Bonne connaissance de l'environnement socio-économique guinéen exigée ;
- Bonne capacités rédactionnelle, pratique du travail en équipe ;
- Il est le principal responsable de la mise à jour de la cartographie des opportunités existantes de mobilité régulière vers l'Europe et les pays de la sous-région et de la synthèse du mapping des opportunités d'insertion socio-économique en Guinée

# 9. Grille d'évaluation technique

Trois éléments seront pris en compte dans l'évaluation de l'offre technique :

- Offre technique/méthodologie
   Expert 1 Système de suivi-évaluation
   Expert 2 Economie/Sociologue

Grille d'évaluation	Maximum
1. Offre technique / méthodologie	
Proposition technique et méthodologique –il est attendu que le cabinet explique la façon dont il/elle envisage les services proposés, la méthodologie pour exécuter les activités et obtenir les résultats. Ce chapitre comprendra les sections suivantes :  - Analyse de contexte (Défis et enjeux) qui démontre une compréhension fine des problématiques des (migration et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes);  - Approche méthodologie, suivi et rapportage de la mission  - Clarté et adaptation du chronogramme des activités qui vont conduire aux résultats.	50
2. Expert 1 Système de suivi-évaluation	
<ul> <li>Avoir au moins un BAC+4 en Administration, Management des organisations ou équivalent;</li> <li>Avoir au moins 7 ans d'expérience professionnelle dans les domaines du management de projet, les études de faisabilités, la mobilité humaine, le suivi évaluation des projets de développement;</li> <li>Avoir au moins 2 expériences pertinentes dans la mise en place d'outils de suivi-évaluation des politiques, programmes ou projets publics de développement;</li> <li>Avoir au moins 2 expériences pertinentes dans le domaine de la migration et/ou insertion professionnelle et entrepreneuriat</li> <li>Bonne connaissance de l'environnement guinéens de suivi des politiques, programmes et projets publics de développement (avoir travailleur avec au moins deux département sectoriel) est un atout;</li> </ul>	25
3. Expert 2 Economie/Sociologue	

Note globa	ale	100
- - -	Avoir au moins 2 expériences pertinentes dans le domaine de la migration et/ou insertion professionnelle et entrepreneuriat; Avoir au moins 2 expériences dans la conduite des études d'opportunités socio-économique, en collecte, analyse et traitement des données; Bonne connaissance de la politique migratoire de Guinée et des enjeux; Bonne connaissance de l'environnement socio-économique guinéen exigée	100
scier équiv - Avoi profe	essionnelle pertinente dans le domaine de la migration	25

# **ANNEXE 5 : UNE PROPOSITION TECHNIQUE** Offre technique

L'offre technique du consultant comprendra les points suivants :

- Proposition technique et méthodologique –il est attendu que le cabinet explique la façon dont il/elle envisage les services proposés, la méthodologie pour exécuter les activités et obtenir les résultats. Ce chapitre comprendra les sections suivantes :
  - Analyse de contexte (Défis et enjeux) qui démontre une compréhension fine des problématiques des (migration et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes) ;
  - Approche méthodologie, suivi et rapportage de la mission ;
  - Clarté et adaptation du chronogramme des activités qui vont conduire aux résultats.
  - CV des experts + Copies de diplômes et des attestations/certificats.

**NB**: Les attestations de bonne fin de prestation et de travail relatives à l'expérience des expertises requises doivent être jointes à l'offre.

# **ANNEXE 6.**

Le cabinet doit avoir exécuté au moins un marché dans le domaine de la coopération internationale pour le compte d'un organisme international, public ou privé, Le cabinet prendra soin de bien mentionner les points de contacts pour une éventuelle vérification des attestations de bonne fin des services similaires qu'il a déjà exécutés.

(A joindre à l'offre dans un lien ou sur une clé USB exploitable)

#### ANNEXE 7. DECLARATION CRITERES D'EXCLUSION OBLIGATOIRE

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants:

- 1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes :
- a. participation à une organisation criminelle ;
- b. corruption;
- c. fraude;
- d. infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
- e. blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ;
- f. travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ;
- g. occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal ;
- h. la création de sociétés offshore.

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.

- 2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;
- 3. le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- 4. le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption ;
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations;
- e. Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence ;
- f. La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.
- 5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives ;

6. Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

Sont considérées comme 'défaillances importantes' le non-respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail.

La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.

Le soumissionnaire ou un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières:

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <a href="https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies">https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies</a>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <a href="https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue">https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue</a> <a href="https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions">https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions</a> <a href="https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive">https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive</a> measures-2017-01-17-clean.pdf

#### Pour la Belgique

https://finances.belgium.be/fr/sur\_le\_spf/structure\_et\_services/administrations\_generales/tr% C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8.Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Date :	
Lieu :	Signature :

# ANNEXE 8. RCCM (A JOINDRE)

Annexe 9. Modalité de paiement Le paiement se fera en totalité après dépôt et validation des différents livrables.

# ANNEXE 10: MODE D'INTRODUCTION D'OFFRES

Les soumissionnaires doivent **obligatoirement** introduit leurs offres en suivant les instructions suivantes :

- 1- Clique sur le lien suivant : <a href="https://www.offresenligne.com/">https://www.offresenligne.com/</a>
- 2- Rechercher le marché pour lequel vous voulez postuler suivant la référence du marché **GIN23003-10009**
- 3- Postuler en suivant les instructions.